Distr.
**LIMITEE**

**CS/ID/RAERESA-AGM/I/8**
novembre 2015

Original: **ANGLAIS**

**LE MARCHE COMMUN DE L'AFRIQUE ORIENTALE ET DE L'AFRIQUE AUSTRALE**

La Sixième Assemblée Générale Annuelle (AGA) de l'Association Régionale des Régulateurs de l'Energie pour l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe (AREFOA)

Hôtel Sonesta, le Caire, Egypte

18 et 19 novembre 2015

# RAPPORT FINAL

## INTRODUCTION

1. La Sixième Assemblée Générale de l'Association Régionale des Régulateurs de l'Energie pour l'Afrique Orientale et Australe (AREFOA) a eu lieu à l'Hôtel Sonesta, au Caire, en Egypte, les 18 et 19 novembre 2015. Les principaux objectifs de l'Assemblée concernaient l'examen du rapport annuel sur les activités, ainsi que l'efficacité de l'AREFOA afin de faciliter la mise en œuvre du programme de travail de l'AREFOA.

### Présence

2. Ont participé à l'Assemblée :

a. **Les membres à part entière à l'AREFOA :**L'Agence de Régulation du Service d'Electricité et de la Protection des Consommateurs à la République Arabe d'Egypte ; l'Autorité de Régulation Energétique à la République Démocratique Fédérale d'Ethiopie, la Commission de Régulation Energétique à la République du Kenya, l'Office de Régulation Electrique à la République de Madagascar, l'Autorité de Régulation Energétique du Malawi à la République duMalawi, l'Autorité de Régulation des Services Publics du Rwanda à la République du Rwanda, la Commission Energétique des Seychelles à la République des Seychelles, l'Autorité de Régulation Electrique à la République du Soudan, et l'Autorité de Régulation Energétique du Zimbabwe à la République du Zimbabwe ;

b. **Membres Associés à l'AREFOA :**Les Ministères de la Production, de l'Energie, de l'Environnement, de l'Industrie et de l'Artisanat de l'Union des Comores, et le Ministère des Ressources en Eau, et de l'Electricité de la République Démocratique du Congo, et le Ministère de l'Energie chargé des Ressources Naturelles à la République de Djibouti ;

**Observateurs: Conseil de Régulation de l'Energie de la Zambie** ;

c. Le Conseil de Régulation de l'Energie de la République de Zambie.

3. La liste des participants est ci-jointe en Annexe V à la présente.

## A. OUVERTURE – POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

4. Ingénieur Hatem Waheed, Directeur Général, Agence de Régulation du Service Public de l'Electricité et la Protection des Consommateurs (EgyptEra), la République Arabe d'Egypte, a officiellement inauguré la Réunion. Monsieur le Directeur Général a souhaité la bienvenue à tous les délégués à la Sixième Assemblée Générale Annuelle (AGA) et leur a souhaité un séjour agréable en Egypte.

5. I. Waheed a exprimé le désir de l'Agence de Régulation du Service Public de l'Electricité et de la Protection des Consommateurs à la République Arabe d'Egypte de partager son expérience en matière des règlements de l'énergie a fourni une assistance technique aux Seychelles en avril 2015.

6. I. Dalal Hilmy, représentante du Ministère de l'Electricité et de l'Energie Renouvelable, a fait quelques remarques. Elle a souhaité la bienvenue à tous les délégués en Egypte, et les a invités à profiter de leur séjour en Egypte. Elle a indiqué que la sécurité

énergétique était essentielle pour le développement, et que l'Egypte a mis en place des cadres pour la coopération Egypto-Africaine.

7. Le Kenya, Président actuel de la Plénière de l'AREFOA, a présidé la réunion. A l'occasion de son discours inaugural, Dr. Frédérick Nyang, la Commission de Régulation de l'Energie, la République du Kenya, a souhaité la bienvenue aux Membres, aux Membres Associés de l'AREFOA, aux observateurs, et aux invités à la Sixième Assemblée Générale Annuelle (AGA). Il a transmis ses remerciements au Gouvernement et au peuple de la République Arabe de l'Egypte pour l'hospitalité accordée aux délégués depuis leur arrivée au Caire, la ville magnifique, et pour les excellentes facilités apportées à la disposition des délégués.

8. Dr. Nyang a signalé que le secteur de l'énergie dans la région du COMESA était obstrué par un nombre de défis clés dont, entre autres, la longuepériode de préparation des projets énergétiques, le financement inadéquat pour la structuration des projets régionaux, la conception, le financement des contrats, et la mise en œuvre ; ainsi que l'obstacle lié à la politique, l'environnement propice au règlement, et la normalisation inadéquate des accords et des textes juridiques.

9. A cet effet, et pour s'occuper des défis indiqués auparavant, Dr. Nyang a souligné qu'il doit y avoir une condition essentielle que le COMESA adopte l'intégration de synergies en matière de régulation de l'énergie et le renforcement de l'association régionale de régulation, l'AREFOA dont le mandat comprend le soutien au développement de régulation efficace de l'énergie à travers la facilitation de l'harmonisation des politiques règlementaires, l'échange d'information et l'échange des expériences parmi les régulateurs de l'énergie, et le renforcement des capacités à l'appui du développement socioéconomique.

10. Dr. Abu Sufian Dafalla, Directeur de l'Infrastructure et la Logistique, le représentant du Secrétariat du COMESA, a aussi fait un discours inaugural. Il a indiqué que le COMESA avait mis en place un nombre d'instruments qui doivent faciliter le processus de libéralisation du commerce en matière des services énergétiques. Il a par ailleurs indiqué que ces instruments comprenaient le Cadre Modèle de la Politique de l'Energie, la création de l'Association Régionale des Régulateurs de l'Energie pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique Australe (l'AREFOA) et la création du Pool d'Energie de l'Afrique de l'Est et l'Afrique Australe (EAPP). Il a ensuite signalé que le Cadre Modèle de la Politique de l'Energie du COMESA nécessiterait qu'une réforme majeure soit faite pour améliorer l'efficience et l'efficacité technique et économique en matière de prestation des services énergétiques ; et que la tarification de l'énergie doit être déterminée soit basée sur le marché.

11. Il a mis au point que le rôle de l'Association Régionale des Régulateurs de l'Energie pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique Australe (l'AREFOA) doit être primordial pour faciliter le commerce des services énergétiques dans la région à travers la création d'un environnement propice aux investissements dans le domaine de la production, la transmission et la distribution, ainsi que l'amélioration de la transparence règlementaire. Il a prévu que l'AREFOA peut s'engager à œuvrer en vue d'harmoniser les règles qui ont à faire avec l'énergie, et promouvoir la bonne gouvernance afin de marquer le secteur de l'énergie dans la région du COMESA comme un secteur convivial à l'égard des investisseurs, et aussi améliorer les services de l'infrastructure actuelle de l'énergie à travers une efficience améliorée.

## B. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DU TRAVAIL – POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

12. La Réunion a examiné et adopté l'ordre du jour comme suit :

1. Ouverture de la Réunion
2. Adoption de l'Ordre du Jour et de l'Organisation du Travail
3. Examen du Rapport de la Réunion du Comité Exécutif de l'AREFOA
4. Examen du Rapport de la Cinquième Réunion du Comité de Portefeuille sur l'Energie Renouvelable de l'AREFOA
5. Examen du Rapport de la Quatrième Réunion du Comité de Portefeuille sur l'Environnement et l'Efficacité Energétique de l'AREFOA
6. Examen du Document sur les Contributions de la part des Pays Membres
7. Les demandes d'adhésion à l'Association Régionale des Régulateurs de l'Energie pour l'Afrique Orientale et l'Afrique Australe (l'AREFOA)
8. Autres Activités
9. Adoption du Rapport et Clôture de la Réunion

**Organisation du Travail**

13. La Réunion a adopté les heures de travail :

**Mercredi, le 18 novembre, 2015**

Matin - 09h00 – 13h00
Après-midi - 14h00 – 16h30

**Jeudi, le 19 novembre, 2015**

Matin - 08h00 – 14h30 rédaction du rapport
Après-midi - 15h00 – 17h00 adoption du rapport

## C. EXAMEN DU RAPPORT DE LA SEPTIÈME RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA RAERESA – ORDRE DU JOUR – POINT 3

14. I. M. Alfred D Byigero, Chef du Département de l'Energie, Régulation de l'Eau et de l'Assainissement, Autorité de Régulation du Service Public du Rwanda (RURA) a présenté le

Rapport à la 8ième Réunion du Comité Exécutif. La réunion a examiné le rapport et les discussions et les recommandations sont soulignées ci-après.

15. La réunion a noté que le Comité Exécutif de l'AREFOA a tenu une réunion le 17 novembre 2015. La Réunion a également noté que les objectifs de la réunion étaient d'examiner le rapport annuel des activités ainsi que l'efficacité de l'AREFOA afin de faciliter la mise en œuvre du programme du travail de l'AREFOA.

16. La réunion a également noté que le Comité Exécutif a débattu du Rapport de la Cinquième Réunion du Comité de Portefeuille sur l'Energie Renouvelable qui a eu lieu à Nairobi, au Kenya, les 15 et 16 décembre, 2014. La Réunion a aussi noté que la présente ferait objet de point de fond à l'ordre du jour pour adoption.

17. La Réunion a noté que le Comité Exécutif a par ailleurs débattu de la Quatrième Réunion du Comité de Portefeuille sur l'Environnement et l'Efficacité Energétique qui a eu lieu au Caire, en Egypte, les 15 et 16 novembre, 2015 et a fait des remarques pertinentes. La Réunion a également noté que la présente ferait objet de point de fond à l'ordre du jour pour examen.

18. La Réunion a noté que le Comité Exécutif a aussi discuté du document sur les contributions des Pays Membres, ainsi que les demandes d'adhésion à l'AREFOA. La Réunion a aussi noté que ces questions feraient objet de point de fond à l'ordre du jour pour examen

**D. EXAMEN DU RAPPORT DE LA CINQUIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE PORTEFEUILLE SUR L'ENERGUE RENOUVELABLE DE L'AREFOA– POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR**

19. M. Getahun Moges, Directeur Général, Autorité de Régulation Energétique d'Ethiopie, et Président actuel du Comité de Portefeuille sur l'Energie Renouvelable de l'AREFOA a présenté le rapport sur la Cinquième Réunion du Comité de Portefeuille sur l'Energie Renouvelable, qui a eu lieu à Nairobi, au Kenya les 15 et 16 novembre, pour examen.

**Alignement des Technologies de l'Energie Renouvelable dans la Région du COMESA: le Projet de Directive sur le Cadre de Régulation de l'Electrification Hors Réseau, et le Projet des Régimes de Régulation Efficace, Nécessaires pour le Développement de l'Energie Renouvelable**

20. L'objectif de l'alignement des technologies de l'énergie renouvelable à la région du COMESA est de faciliter l'harmonisation des cadres de régulation des technologies énergétiques en vue de faciliter la réalisation de ce qui suit :

a. Rendre l'environnement favorable à l'investissement du sous secteur de l'énergie renouvelable,
   En particulier, encourager l'investissement et la participation du secteur privé ;
b. Faciliter le commerce dans le domaine des technologies de l'énergie renouvelable ; et
c. Promouvoir l'utilisation des technologies de l'énergie renouvelable.

21. La réunion a noté que le projet de document a discuté en profondeur de la Cinquième Réunion du Comité de Portefeuille sur l'Energie Renouvelable.

**Le Projet de Directive sur le Cadre de Régulation de l'Electrification Hors Réseau**

22. Le principal objectif du Cadre de l'Electrification Hors Réseau du COMESA est de fournir aux Etats Membres du COMESA des directives harmonisées, susceptibles de faciliter l'harmonisation de la régulation de l'électrification hors réseau à la région du COMESA en vue de garantir que les investisseurs du secteur privé traitent de cadres de régulation de l'électrification hors réseau qui se ressemblent plus ou moins dans la région du COMESA. L'objectif spécifique du cadre d'électrification hors réseau est de fournir une esquisse des matières prévues dans un cadre de régulation hors réseau, des modèles de financement, et des technologies d'électrification hors réseau que les pays peuvent ensuite adopter et/ou personnaliser, et ainsi harmoniser le cadre de régulation hors réseau dans un esprit d'intégration régionale.

23. Le document sur le cadre de régulation de l'électrification hors réseau contient un nombre d'éléments de régulation qui comprennent ce qui suit :

a. Un environnement qui prend en charge le déploiement de l'électrification hors réseau ;
b. Un cadre de politique et de régulation ;
c. Un cadre institutionnel ;
d. Un renforcement de capacités et une participation locale ;
e. Le financement et les modèles d'affaires ;
f. Les conditions techniques ;
g. Les questions liées aux concessions –à la régulation et aux entreprises ; et
h. La surveillance réglementaire.

24. La réunion a noté que le document sur le projet de directives concernant le cadre de régulation de l'électrification hors réseau était muet quant aux liens entre le développement rural et l'électrification hors réseau. A cet effet, la réunion a accepté qu'un tel lien doit être établi en forme de texte, et que l'électrification hors réseau doit prendre en charge la mise en œuvre de la stratégie du développement rural qui doit comprendre des composantes comme le développement : de l'eau rurale, de l'enseignement rural, de la santé rurale, etc. Dans ce sens, la réunion a noté que l'électrification hors réseau prenait en charge le développement rural et que l'énergie était la force motrice du développement rural.

25. Quant à la surveillance réglementaire, la réunion a noté qu'une régulation adroite aurait été nécessaire lorsqu'il s'agissait des questions de l'électrification hors réseau. La réunion a par ailleurs noté que le modèle qui garantit la stimulation de l'électrification hors réseau était réalisé, pour certains cas, par les coopératives, et que les Gouvernements doivent toujours jouer un rôle important.

26. La réunion a aussi souligné le besoin d'harmoniser les différentes politiques comme l'utilisation des terres, la sécurité alimentaire, etc. Par ailleurs, la réunion a souligné le besoin d'établir des liens entre l'électrification rurale et l'accord du pouvoir d'achat concernant le partenariat public privé dans le document, et la nécessité de mettre en place une interface.

27. La réunion a mis l'accent sur le besoin de normes acceptables sur le plan international et intransigeantes puisque la question de sécurité sera en tête des priorités. A cet égard, la réunion a souligné que les normes internationales doivent être toujours utilisées.

28. La réunion a aussi accepté de voir les leçons tirées du programme de l'Eclairage de l'Afrique reflétées dans le document. Il faut noter que le programme de l'éclairage de l'Afrique est une initiative conjointe de l'IFC et la Banque Mondiale ; le principal objectif est de faciliter

l'accélération du développement des marchés pour des produits propres de l'éclairage hors réseau en Afrique Subsaharienne.

**Les Régimes de Régulation Efficaces ; une Condition du Développement de l'Energie Renouvelable**

29. Le principal objectif de la directive concernant les régimes de régulation efficaces est d'offrir aux Etats Membres du COMESA des directives harmonisées susceptibles de faciliter l'harmonisation des régimes réglementaires dans la région du COMESA en vue de garantir que les investisseurs du secteur privé ont à faire avec des régimes réglementaires plus ou moins semblables dans la région du COMESA.

30. La réunion a noté que l'efficacité serait une approche exhaustive qui consiste en trois facteurs, à savoir la possibilité du régime réglementaire de faire ce qui suit :

a. Surmonter les obstacles auxquels buttent les sources renouvelables ;
b. Promouvoir le développement durable ; et
c. Avoir un engagement et une action politiques au-delà des projets dans le pays d'accueil.

31. La réunion a également noté que le but majeur de la directive concernant les régimes de réglementation efficaces, en tant que condition pour le développement de l'énergie renouvelable, doit être le développement durable, l'élimination des barrières et l'engagement politique.

32. La réunion a noté que le régulateur peut être indépendant, si les trois conditions sont remplies. La réunion a par ailleurs noté que ces conditions peuvent comprendre l'indépendance budgétaire de l'industrie réglementée, et la prise de décision en fonction des aspects juridiques et techniques seulement et ne pas se fonder sur les considérations politiques. Par ailleurs, la réunion a souligné que le régulateur doit éviter la saisie de l'industrie et se libérer de toute influence politique. A cet effet, la réunion a souligné que le régulateur doit tenir bon pour appliquer son mandat prévu par la loi.

33. Quant à la section des biocarburants, la réunion a accepté qu'elle soit enlevée du texte et la placer en annexe.

34. La réunion a accepté que les normes de l'énergie renouvelable, les directives compétitives de l'achat, et les directives concernant les biocarburants présentent des possibilités d'interventions futures et que des directives correspondantes en détail soient développées.

35. La réunion a discuté en profondeur des deux directives qui se penchent sur me cadre réglementaire de l'électrification hors réseau et sur les régimes réglementaires efficaces, nécessaires pour le développement de l'énergie renouvelable, et en a fait des remarques, des observations et des améliorations pertinentes.

36. Le rapport final (révisé) et actualisé sur l'alignement des technologies de l'énergie renouvelable dans la région du COMESA: *les directives concernant le cadre réglementaire* de l'électrification hors réseau et les régimes réglementaires hors réseau, nécessaires pour le développement de l'énergie renouvelable, sont ci-jointes en Annexe I.

***Décisions***

***Recommandations***

37. ***La réunion a recommandé que:***

a. ***Le rapport sur l'alignement des technologies de l'énergie renouvelable : (i) les directives révisées concernant le cadre réglementaire de l'électrification hors réseau, et (ii) les régimes réglementaires efficaces, nécessaires pour le développement de l'énergie renouvelable, soient adopté ;***
b. ***Les normes détaillées de l'énergie renouvelable soient mises en place ;***
c. ***Les directives détaillées des appels d'offres compétitifs soient mises en place ; et***
d. ***Les directives détaillées concernant les biocarburants soient mises en place ;***

## *E. EXAMEN DU RAPPORT DE LA QUATRIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE PORTEEUILLE SUR L'ENVIRONNEMENT ET L'EFFICACITÉ ENERGÉTIQUE DE* L'AREFOA *– POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR*

38. I. M. Ibrahim Amin Ahmed, Chef de Direction, Autorité de la Régulation Electrique au Soudan, actuellement Président du Comité de Portefeuille chargé de l'Environnement et de l'Efficacité Energétique, a soumis à la Réunion le rapport de la Quatrième Réunion du Comité de Portefeuille chargé de l'Environnement et de l'Efficacité Energétique de l'AREFOA qui a eu lieu au Caire, en Egypte, les 15 et 16 novembre 2015 pour examen.

**Le Projet du Rapport sur l'Etat de l'Environnement et l'Efficacité Energétique dans le Secteur de l'Electricité au COMESA**

39. L'objectif principal du rapport est de démontrer que la réalisation de l'efficacité énergétique dans la région du COMESA, peut être une étape cruciale pour la réduction des émissions des gaz à effet de serre. L'amélioration de l'efficacité énergétique peut être accomplie dans le domaine de la production de l'électricité, la transmission et l'usage de l'électricité dans l'industrie, les bâtiments et les appareils. Par ailleurs, le rapport est destiné à faciliter l'échange d'information concernant l'efficacité énergétique parmi les Etats Membres du COMESA pour permettre l'intégration future de politiques, programmes et projets liés à l'efficacité énergétique.

40. A cet égard, le rapport sur l'état de l'environnement et l'efficacité énergétique dans le secteur de l'électricité prétend que les défis liés à l'énergie dans la région du COMESA nécessiteraient des actions pratiques en ce qui concerne les politiques. Le rapport souligne aussi que, pour stimuler la croissance économique et s'occuper des problèmes de la pauvreté, les pays du COMESA doivent chercher des sources d'énergie alternatives qui peuvent sécuriser un flux continu d'énergie. Vu le fait que la région est dotée de ressources en énergie renouvelable, le rapport propose que le COMESA se concentre sur l'élaboration de politiques susceptibles de promouvoir le développement et l'approvisionnement en énergie propre à partir de ressources renouvelables. En outre, le rapport propose que le COMESA formule des politiques et législation appropriées pour attirer les investisseurs à travers le recours aux avantages du Mécanisme du Développement Propre (MDP).

41. Le rapport indique, en conclusion, que ce qui précède aurait l'avantage supplémentaire de minimiser les émissions en carbone et le changement climatique. Le rapport a également identifié ce qui suit comme obstacles à l'efficience énergétique aux pays du COMESA :

a. La dévaluation de la monnaie de certains pays (par exemple l'Egypte et le Soudan) et l'instabilité de leur cours de change ;
b. Une subvention élevée de l'énergie et des tarifs instables de l'énergie dans certains pays ;
c. Pas de politiques ou programmes gouvernementaux complets liés à la conservation de l'énergie du côté de la demande à l'exception de quelques efforts qui dépendent essentiellement du financement et de l'aide internationaux ;
d. Des conditions d'emprunt inopportunes pour les projets de conservation de l'énergie ; par exemple les prêts à court terme, le taux d'équité élevé (1:1) et le taux d'intérêt élevé.;
e. La prise de conscience faible et l'absence de plans pour l'amélioration de l'efficacité énergétique dans la plupart des pays ou la non application des plans de l'efficacité énergétique.
f. L'absence de buts spécifiques concernant l'efficacité énergétique du côté de la demande ; et
g. La non disponibilité de fonds spéciaux pour les projets de l'efficacité énergétique et l'absence d'incitations économiques pour l'efficacité et la conservation de l'énergie.

42. Il faut noter que DNV-GL, qui est l'une des grandes sociétés de classement dans le monde et un conseiller reconnu de l'industrie maritime, et améliore aussi l'efficacité énergétique et la performance environnementale, a offert une assistance technique à la mise en œuvre des stratégies de l'efficacité énergétique du COMESA. A cet effet, la réunion a noté qu'un expert en efficacité énergétique a rendu visite au Secrétariat du COMESA en juillet 2015 afin d'échanger les notes sur l'efficacité énergétique. Suite à la visite, la réunion a noté que l'assistance technique a été fournie au Soudan pour améliorer le projet de rapport sur l'état de l'environnement et l'efficacité énergétique du secteur de l'électricité dans la région du COMESA.

43. Au cours de la discussion qui en découle, la réunion a convenu que le rapport doit être adopté en tant qu'une information de base sur l'état de l'efficacité énergétique aux Etats Membres du COMESA, à condition que le rapport comprenne les questions indiquées par certains Etats Membres comme manquantes, comme par exemple les Plans Nationaux de l'Efficacité Energétique et la disponibilité des installations de test. La réunion a noté que le programme de l'efficacité énergétique est un phénomène relativement nouveau dans la région du COMESA, que le dit programme est très dynamique et de croissancerapide.

44. Le projet de rapport sur l'état de l'environnement et l'efficacité énergétique du secteur de l'électricité dans la région du COMESA est ci-joint en Annexe II à la présente

***Décisions***

45. ***La réunion a décidé ce qui suit :***

***a. le projet de rapport sur l'état de l'environnement et l'efficacité énergétique du secteur de l'électricité dans la région du COMESA soit adopté en tant qu'une information de base concernant l'état de l'efficacité énergétique aux Etats Membres, et***
***b. un système d'actualisation de l'état des programmes de l'efficacité énergétique aux Etats Membres soit établi, comme par exemple le développement d'une page pour l'efficacité et la conservation de l'énergie sur le site électronique du COMESA.***

**Le rapport sur le Séminaire de Formation sur l'Efficacité Energétique du COMESA/ la SADC, tenu à Lusaka, Zambiedu 15 au 19 juin, 2015**

46. La réunion a noté que le séminaire de formation sur l'efficacité énergétique du COMESA/ la SADC a eu lieu, à travers l'appui de l'Union Européenne (UE), à Lusaka, en Zambie, du 15 au 19 juin, 2015.Les principaux objectifs de la Réunion étaient comme suit :

a. Le renforcement des capacités et l'échange d'informations pour faciliter les programmes de l'efficacité énergétique parmi les membres du COMESA/ l'AREFOAet les membres de la SADC/ la RERA;
b. Répondre aux besoins spécifiques en formation dans les domaines liés à l'efficacité énergétique ; et
c. S'engager à un cadre de coopération avec les institutions engagéesaux questions de l'efficacité énergétique.

47. La réunion a aussi noté que le séminaire de formation sur l'efficacité énergétique du COMESA/ la SADC a été organisé dans le cadre des efforts continus et indéfectibles pour le renforcement de la collaboration entre l'AREFOA sous le COMESA,et l'Association Régionale des Régulateurs de l'Electricité en Afrique Australe (RERA) sousla SADC.

48. La réunion a ensuite noté que le séminaire de formation a été assisté par l'Angola, le Botswana, le Burundi, les Comores, la République Démocratique du Congo (RDC), le Djibouti, l'Egypte, l'Erythrée, l'Ethiopie, le Lesotho, le Madagascar, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, le Rwanda, l'Afrique du Sud, le Soudan, le Swaziland, le Zimbabwe et la Zambie. Ont également participé à la réunion la Délégation de l'Union Européenne, en Zambie, et la Facilité de l'Assistance Technique de l'UE – l'Energie Durable pour Tous (SE4ALL)

49. La réunion a noté que les ressources en personnes ont été fournies par l'Académie du Renouvelable (RENAC), en Allemagne, et qu'un nombre de thèmes liés à l'efficacité énergétique ont été abordés, dont l'introduction à l'efficacité énergétique ; l'efficacité énergétique pour la cuisine et l'éclairage ; l'efficacité énergétique dans la construction ; l'efficacité énergétique dans les technologies des systèmes électriques ; les solutions de l'efficacité énergétique à l'industrie ; les systèmes des normes de l'efficacité énergétique ; l'introduction aux problèmes liés à la politique de l'efficacité énergétique ; les mesures des politiques pour les systèmes électriques, l'éclairage, la cuisine, les bâtiments et l'industrie ; et la création des scénarios de l'efficacité énergétique.

50. Comme voie à suivre pour l'efficacité énergétique tel qu'envisagée par les stagiaires,la réunion a noté que les éléments clés étaient compris dans le document lié aux conclusions des participants sur la voie à suivre en matière de l'efficacité énergétique.Le Document concernant les conclusions des participants quant à la voie à suivre en matière de l'efficacité énergétique est ci-joint en Annexe III à la présente.

51. En guise de suite à ce séminaire de formation sur l'efficacité énergétique du COMESA/ la SADC, la réunion a noté qu'un autre atelier régional pour les parties prenantes de l'efficacité énergétique a été tenu, par le biais de l'appui de la part de l'Union Européenne (UE), à Windhoek, en Namibie, les 11 et 12 novembre 2015. Le principal objectif de l'atelier était d'établir une liaison directe et un transfert du savoir-faire entre le COMESA/l'AREFOA– la SADC/ la RERA et le Centre de la CEDEAO pour l'Energie Renouvelable et l'Efficacité Energétique (ECREEE) en matière des outils, de la planification, des politiques et réformes, des

renforcement des capacités, des campagnes de sensibilisation et de prise de conscience, et la création d'un centre de formation professionnelle.

52. L'atelier a aussi aidé à définir le rôle, les actions et les synergies concernant les stratégies de l'efficacité énergétique ; et à identifier les plans de coordination parmi les organisations régionales et les recommandations pour les actions futures.

53. La réunion a convenu des synergies et des activités y afférentes dans le domaine de l'efficacité énergétique, qui ont compris le mécanisme de coordination du premier niveau qui comprend l'accord Tripartite COMSA-CAE-SADC, qui doit tenir une réunion de coordination chaque année. Le deuxième niveau sera organisé dans l'approche de groupes thématiques conjoints afin de s'occuper des initiatives spécifiques de l'efficacité énergétique. Pour faire le suivi des activités, la réunion a identifié certaines activités qui peuvent comprendre l'établissement d'un contact avec la Communauté de l'Energie, une visite à l'Association des Régulateurs Européens, la cartographie des parties prenantes, la mise en place de la politique et la stratégie de l'efficacité énergétique, et le développement des normes et de l'étiquetage de l'énergie.

***Recommandations***

54. La réunion a recommandé que le COMESA/l'AREFOA et la SADC/ la RERAdoivent œuvrer ensemble pour :

a. ***Adopter un Minimum de Normes communes de la Performance de l'Energie, ainsi qu'un étiquetage commun de l'énergie, pour les appareils largement échangés qui utilisent l'énergie, en se focalisant sur les produits de l'éclairage dans la phase initiale ;***
b. ***Soutenir les pays membres dans le développement de plans d'action nationaux de l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique, en se servant, au besoin, de méthodes comme les arrangements de jumelage, l'échange des meilleures pratiques entre les pays les plus avancés et ceux les moins avancés, la création et le renforcement de centres d'excellence, et des programmes de formation communs ;***
c. ***Accélérer la coopération et les investissements partagés entre les pools d'énergie dans la région, de sorte à maximiser le bénéfice des usagers de l'énergie des grandes ressources en énergie dans la région ;***
d. ***Renforcer l'appui aux campagnes nationales de l'électricité, qui sont responsables de la production, la transmission et la distribution, pour l'intégration complète de l'efficacité énergétique des investissements dans l'infrastructure du réseau électrique, les pratiques de l'entretien, et les procédures de fonctionnement ;***
e. ***Diriger les pays membres dans le développement, l'adoption, et la mise en pratique des codes de la construction thermique, pour que la construction rapide dans les villes de la région peuvent se permettre une vie et un lieu de travail confortables, économiques, et énergétiquement efficaces pour la population de la région ;***
f. ***Faciliter l'échange d'expériences des meilleures pratiques et des initiatives nationales qui ont remporté un succès dans le domaine de l'efficacité énergétique de la cuisine ;***

***g. Intenter un processus pour le développement de politiques et directives de régulation communes, à l'échelle régionale et nationale, en vue d'atteindre les objectifs de la région en matière de l'énergie propre :***

***h. Identifier les modalités optimales pour les programmes régionaux et nationaux de l'efficacité énergétique dans les secteurs de l'industrie et du transport ; et***

***i. Former un groupe de travail régional pour accélérer la progression des politiques et du règlement, ainsi que le lancement de l'action concernant l'étalonnage, les étapes, le suivi et l'évaluation ; et***

***j. Faire circuler aux Etats Membres les documents du stage de formation qui a eu lieu en juin 2015 à Lusaka, en Zambie.***

**La Coopération entre le COMESA et l'UE dans le domaine de l'Energie**

55. La réunion a été informée que l'Union Européenne (EU) aiderait la région de l'Afrique de l'Est, l'Afrique Australe et l'Océan Indien (AE-AA-OI) pour améliorer son marché régional et durable de l'énergie, à travers un programme ou une amélioration du marché régional de l'énergie durable dans la région de l'Afrique de l'Est, l'Afrique Australe et l'Océan Indien, sous le 11ième Programme Régional Indicatif du Groupe EDF pour la région AE-AA-OI.

56. Il faut noter que le programme a été identifié afin de soutenir spécifiquement ce qui suit :

a. Le développement de cadres réglementaires afin d'encourager un marché régional de l'énergie qui est efficace, durable, harmonisé et capable d'attirer les investissements et garantir un accès universel ;
b. Le renforcement de la capacité de la RERA et l'AREFOA d'avoir une influence proactive sur les développements dans le secteur de l'énergie dans la région ;et
c. L'amélioration des capacités des Régulateurs des Etats Membres, le développement et l'amélioration de la domestication des politiques et directives règlementaires de l'énergie renouvelable et de l'énergie efficace pour promouvoir l'investissement dans le domaine de l'énergie propre.

57. L'objectif global du programme est de mettre en valeur un marché régional et durable de l'énergie dans la région AE-AA-OI, qui est favorable aux investissements et à la promotion du développement durable. L'objet du programme est d'atteindre un environnement règlementaire harmonisé et efficace dans la région AE-AA-OI.

58. Il est prévu que le programme mène à ce qui suit :

a. Un cadre règlementaire harmonisé de l'énergie, adopté par les pays de la région AE-AA-OI, en accordant une importance particulière aux questions transfrontalières pour encourager les investissements dans la région ;
b. La mise en valeur des capacités de réglementation des Autorités Règlementaires Nationales, et le renforcement des capacités des Associations Régionales (l'AREFOA et la RERA) et les Pools de l'énergie (l'EAPP etle SAPP) d'avoir une influence proactive sur les développements dans le secteur de l'énergie ; et

c. La mise en valeur du développement et de la domestication des politiques et directives règlementaires de l'efficacité pour attirer les investissements dans le domaine de l'énergie propre, et renforcer les capacités dans le domaine de l'énergie propre dans la région.

59. La réunion a été également informée que les bénéficiaires de l'action seraient les pays de l'Afrique de l'Est – l'Afrique Australe – l'Océan Indien (AE-AA-OI) et les CER, à savoir le COMESA, la CAE, l'IGAD, la COI et la SADC. A cet effet, la réunion a été informée que l'Association Régionale des Régulateurs de l'Energie pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique Australe (l'AREFOA) du COMESA a été identifiée pour diriger et entreprendre la coordination globale de ce projet.

***Recommandation***

60. ***La réunion a recommandé que le COMESA/l'AREFOA collabore avec les institutions régionales et internationales, comme : les Communautés Economiques Régionales (CER), l'Union Européenne (UE), la Commission Africaine pour la Normalisation Electrotechnique (AFSEC), le Programme de Collaboration pour l'Etiquetage et les Normes des Appareils (CLASP) etc. pour faire aboutir un programme complet afin de développer un programme de l'efficacité énergétique et l'étiquetage à l'échelle de la région***

**Note Conceptuelle sur la Proposition des Normes de l'Efficacité Energétique et le Programme de l'Etiquetage pour la Région du COMESA**

61. La réunion a rappelé que la décision de la Cinquième Assemblée Régionale Annuelle (ARA) de l'AREFOA, qui a eu lieu à Lusaka, en Zambie, du 30 septembreau 1er octobre 2014, qu'un exposé de position pour acquérir le soutien politique pour entamer une plateforme régionale/ déclarer le besoin et l'urgence d'avoir un programme bien coordonné des normes et de l'étiquetage de l'efficacité énergétique à travers la région, qui est adopté en parts égales par tous les pays du COMESA, doit être préparé.

62. A cet effet, la réunion a noté que M. Getahun Moges Kifle, Directeur Général, Autorité de l'Energie de l'Ethiopie (EEA), Membre du Comité Exécutif de l'AREFOA et Président du Comité de Portefeuille sur l'Energie Renouvelable de l'AREFOA, a préparé une note conceptuelle sur la proposition concernant le programme des normes de l'efficacité énergétique et l'étiquetage pour la région du COMESA.

63. La note conceptuelle illustre des questions liées aux caractéristiques saillantes des normes de l'efficacité énergétique et l'étiquetage, la logique qui sous tend les programmes des normes de l'efficacité énergétique et l'étiquetage dans le COMESA et la voie à suivre.

64. La note conceptuelle indique que le programme des normes de l'efficacité énergétique et l'étiquetage nécessite une base légale de l'appropriation et la gestion de programmes afin d'en assurer un maintien durable. Par ailleurs, la note conceptuelle indique que les normes et les étiquettes de l'efficacité énergétique consistent en une référence informative apposée sur les produits fabriqués pour décrire la performance énergétique du produit (en général en forme de l'utilisation, l'efficacité, ou le coût de l'énergie) pour fournir aux consommateurs l'information nécessaire pour faire une décision bien informée sur le marché ; et que les normes de l'efficacité énergétique sont des procédures et des règlements pour prescrire la performance des produits qui consomment l'énergie, et parfois prescrire la vente de produits qui sont moins efficaces qu'un niveau minimum, comme pour le cas des normes obligatoires.

65. Quant aux avantages des programmes concernant les normes de l'efficacité énergétique et l'étiquetage, la note prétend que les programmes concernant les normes de l'efficacité énergétique et l'étiquetage aide l'économie à réduire la consommation nette de

l'énergie, et par la suite les frais primaires correspondants de carburant, qui, autrement, peuvent être utilisés dans la production de l'énergie. L'exposé prétend aussi que les émissions du carbone en parts égales doivent diminuer de manière proportionnelle pour contribuer à l'atténuation des effets du changement climatique, comme pour prévenir les positions urbaines ou régionales. Le document montre que la réduction de la consommation de l'énergie (augmenter la productivité de l'énergie) dans le processus de la production, doit réduire le coût des affaires et mettre en valeur la compétitivité d'une telle économie.

66. Le document prétend ensuite que ce programme peut aussi protéger une économie pour ne pas devenir une destination de décharge des appareils et des équipements de faible performance et/ ou de sous normes, étant donné que certaines industries de fabrication d'appareils et équipements, bien qu'elle possèdent la capacité de produire des appareils et équipements efficaces, ont tendance à produire aussi des équipements et appareils de faible performance aux destinations d'exportation qui n'ont pas de programmes concernant les normes de l'efficacité énergétique et l'étiquetage. Le document prétend aussi que de plus en plus d'économies adoptent les programmes de l'efficacité énergétique et l'étiquetage qui apportent une percée technologique et que la capacité de conformité des fournisseurs s'est considérablement amélioré ; ce qui attire les nouveaux programmes de l'efficacité énergétique et l'étiquetage.

67. Il est prévu que tout ce qui précède, entre autres, constitue une forte raison pour les programmes régionaux concernant les normes et l'étiquetagede l'efficacité énergétique. A cet effet, le document indique en conclusion qu'il serait opportun de promouvoir le programme concernant les normes de l'efficacité énergétique et l'étiquetage à pied d'égalité à travers les le COMESA en ce qui concerne les appareils et les équipements dans les secteurs résidentiels, commerciaux, de franchise et industriels.

68. L'exposé propose que l'harmonisation du programme de l'étiquetage de l'efficacité énergétique à travers le COMESA peuvent comprendre l'alignement des procédures de test et l'alignement de la conception de l'étiquette.

69. Quant à la voie à suivre, le document insiste que les pays du COMESA ont toutes les raisons pour s'engager à un programme régional commun concernant l'efficacité énergétique et l'étiquetage, qui encourage un marché attrayantpour les fabricants et fournisseurs des appareils et équipements, tout en réduisant le coût de la conception et la mise en œuvre du programme. Pour que ce programme soit encouragé, là où l'alignement de cadres est nécessaire, l'exposé propose la nécessité d'un engagement politique et qu'un dialogue sur les politiques soit initié à partir du forum des Ministères de l'Energie au COMESA.

70. Le document propose que les activités et les livrables clés ci-après soient accomplis par le Secrétariat du COMESA et l'AREFOA :

a. L'adoption de la note conceptuelle sur le programme concernant les normes de l'efficacité énergétique et l'étiquetage par le Comité du Portefeuille de l'Environnement et l'Efficacité Energétique de l'AREFOA;
b. L'élaboration et l'examen d'un exposé de politique (une feuille de route) concernant le programme de normes et d'étiquetage à travers le COMESA par les Ministres de l'Energie du COMESA pour l'approbation des Ministres de l'Energie, vue la légitimité politique nécessaire pour la sphère séparée de régulation des mesures concernant l'efficacité et la conservation de l'énergie ;

c. La mise en place d'une enquête à travers le COMESA sur :le cadre de politique, juridique, et institutionnel, le marché de l'offre et la demande pour les appareils et les équipements en ce qui concerne les normes et l'étiquetage, l'évaluation des appareils et des équipements pour les marchés de l'offre et la demande et la capacité de fabrication locale ; et
d. L'élaboration d'un document de stratégie pour la mise en œuvre du programme de normes et d'étiquetage à travers la région, qui doit comprendre ce qui suit :

i. L'identification et la priorisation des équipements et des appareils à étiqueter dans le cadre du programme régional,
ii. L'identification des fournitures en appareils et équipements à la région
iii. La proposition d'un mécanisme et un réseau du processus pour développer les normes de test à utiliser dans la région pour servir de protocole de test agréé à utiliser pour les équipements et les appareils sélectionnés,
iv. La proposition et/ ou la personnalisation d'un logo de l'étiquetage à travers la région ;
v. L'identification des capacités du laboratoire de test dans la région du COMESA ;
vi. La facilitation de la désignation de laboratoires de test dans la région ;
vii. Le développement du programme de normes et de l'étiquetage de l'efficacité énergétique (N&EEE) pour quelques appareils et équipements sélectionnés ;
viii. La préparation d'un programme focalisé sur les instituts nationaux des normes et sur la population cible plus large et les fournisseurs des équipements et appareils, pour promouvoir le programme de normes et de l'étiquetage de l'énergie ; et
ix. La mise en place d'un système de suivi et de vérification, et un mécanisme pour engager les instituts pertinents au programme concerné par le processus de suivi et de vérification.

71. La Réunion a souligné le besoin de préparer une sphère séparée du cadre juridique pour l'efficacité et la conservation de l'énergie, afin de guider les pays du COMESA. A cet effet, la réunion a demandé que M. Morges prépare un projet de directive pour examen par l'AREFOA.

72. Une note conceptuelle sur le Programme des Normes de l'Efficacité Energétique et l'Etiquetage pour la Région du COMESA est ci-jointe en AnnexeIV.

***Recommandations***

73. La réunion a recommandé que:

***a. L'adoption de la note conceptuelle sur le programme des normes de l'efficacité énergétique et l'étiquetage par le Comité du Portefeuille de l'Environnement et l'Efficacité Energétique de* l'AREFOA*;***
***b. L'élaboration d'un exposé de politique (une feuille de route) sur le programme de normes et l'étiquetage à travers le COMESA, et l'examen du dit exposé par les Ministres de l'Energie du COMESA pour approbation ;***
***c. La mise en place d'une enquête à l'échelle du COMESA sur : le cadre d e politique, juridique, institutionnel, le marché de l'offre et la demande pour les appareils et les équipements pour les marchés de l'offre et la demande et la capacité de la fabrication locale ; et***

*d. La préparation d'un document de stratégie pour la mise en œuvre à travers la région d'un programme de normes et d'étiquetage, qui doit comprendre ce qui suit :*

*i) L'identification et la priorisation des équipements et appareils à étiqueter dans le cadre du programme régional ;*
*ii) L'identification de laboratoires de test à designer en tant que facilité de test régionale ;*
*iii) La proposition d'un mécanisme et un réseau de processus pour le développement des normes à utiliser dans la région pour servir de protocole de test agréé à utiliser pour les équipements et les appareils sélectionnés ;*
*iv) La proposition d'un logo d'étiquetage à travers la région ;*
*v) L'identification des capacités du laboratoire de test dans la région du COMESA ;*
*vi) La facilitation de la désignation des laboratoires de test dans la région ;*
*vii) Le développement du programme de normes et de l'étiquetage de l'efficacité énergétique (N&EEE) pour quelques appareils et équipements sélectionnés ;*
*viii) La préparation d'un programme focalisé sur les instituts nationaux de normes, et sur la population cible plus large et les fournisseurs des équipements et des appareils, pour promouvoir le programme des normes et de l'étiquetage de l'énergie ; et*
*ix) L'établissement d'un système de Suivi et de Vérification, et un mécanisme pour engager les instituts nationaux pertinents au programme concerné par le processus de suivi et de vérification.*

*e. Une directive sur la préparation d'une sphère séparée du cadre juridique pour l'efficacité et la conservation de l'énergie afin de guider les pays du COMESA.*

## F. EXAMEN DE L'EXPOSÉ SUR LES CONTRIBUTIONS DES PAYS MEMBRES – POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

74. La réunion a rappelé la résolution qui a été faite par la Cinquième Assemblée Générale Annuelle (AGA) qui a eu lieu à Lusaka, en Zambie, en octobre 2014, qui disait que le Secrétariat doit préparer un exposé bien documenté sur les contributions faites par les pays membres.

75. A cet égard, la réunion a été informée que le Secrétariat du COMESA, Secrétariat intérimaire de l'AREFOA, a soumis à la réunion du Comité Exécutif qui a eu lieu le 17 novembre 2015 au Caire, en Egypte, un exposé sur les contributions faites par les pays Membres, selon la résolution et le principe qui prévoient que les Membres de l'AREFOA doivent apporter une contribution financière et en nature.

76. L'exposé indique que les principes fondamentaux d'une formule des contributions comprennent la cohérence conceptuelle, l'équité et l'impartialité, la transparence et la flexibilité.

77. L'exposé indique également qu'il existe deux méthodologies distinctes pour accéder à une formule des contributions ; les approches continue et discrète, et que chacune a ses avantages et ses inconvénients.

78. L'exposé explique que la formule des contributions du COMESA est basée sur l'approche continue en fonction d'une moyenne de mouvement quinquennale des dernières statistiques économiques comme suit :

a. Le Produit Interne Brut - 30%;
b. Les Importations en provenance des Pays qui n'appartiennent pas au COMESA 30%;
c. Les Exportations Intra COMESA -30%;
d. Le PNB par Personne -5%; et
e. La Population –5%.

79. Afin de garantir une évaluation équitable et impartiale de tous les Etats Membres, un Plafond Supérieur au taux de 12% et une limite de plancher au taux de 1% ont été incorporés dans la formule.

80. L'exposé explique aussi que les paramètres économiques utilisés dans la formule actuelle sont destinés à illustrer ce qui suit :

a. La force et la capacité économiques de paiement par les Etats Membres – PIB et PNB par personne ;
b. Les Bénéfices cumulés des Etats Membres –Les Exportations Intra COMESA;
c. L'ampleur du Marché représentée par la Population ;
d. Elément dissuasif des « Importations en provenance des pays qui n'appartiennent pas au COMESA » ; et
e. L'Impartialité et l'Equité – représentées par les plafonds supérieur et inférieur

81. En plus de l'approche continue, la formule des contributions actuelle est fondée sur le principe des évaluations proportionnelles. D'après ce principe, les contributions des Etats Membres sont proportionnelles à leur capacité de paiement respective mesurée par les indicateurs économiques, les Produits Internes Bruts, la Population et le Revenu Par Personne.

82. Par ailleurs, l'exposé indique que les plafonds minimum et maximum sont imposés de sorte qu'aucun Etat Membre ne soit obligé de payer moins d'un pourcent ou plus de douze pourcent du budget total. Ces plafonds Minimum and maximum garantissent un traitement impartiale et équitable à tous les Pays Membres et renforcent l'essence de la communauté et la participation mutuelle bénéfique.

83. La réunion a été informée que, bien que cette formule soit utilisée par le Secrétariat, il n'est pas conseillé à l'AREFOA de l'utiliser maintenant. Elle peut l'utiliser lorsque tous les Régulateurs du COMESA aient rejoint l'Organisation.

84. A cet effet, la réunion a noté que l'exposé a proposé que les Contributions de l'AREFOA soient réparties en parts égales parmi tous les membres.

85. La réunion a noté que l'exposé doit s'étendre pour comprendre d'autres options comme les arrangements transitionnels, la structure proposée pour le Secrétariat, la référence aux plans stratégiques et aux programmes de travail, etc. et avec les chiffres liés aux budgets correspondants. A cet égard, la réunion a demandé que le Secrétariat enrichit l'exposé à travers les lignes convenues par la réunion. La réunion a également demandé que l'exposé révisé soit examiné par une réunion extraordinaire du Comité Exécutif de l'AREFOA en 2016.

86. La réunion a pris note de l'expérience de l'Association des Régulateurs de l'Information et la Communication pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique Australe (ARICAEAA), l'Association Régionale des Régulateurs de l'Electricité pour l'Afrique Australe (ARREAA), et le Corridor de Djibouti quant à la création d'un Secrétariat dévoué, y compris les contributions de la part des pays Membres. Par ailleurs, certains pays ont même échangé leur expérience concernant la capacité de remplir leurs engagements à contribuer aux budgets des organisations respectives auxquelles ils appartiennent. Il est prévu que ce débat peut aider le Secrétariat à en découler un exposé bien documenté que les contributions des pays membres au budget de l'AREFOA.

***Décisions***

87. **La réunion a décidé que :**

**a. L'exposé soit élargi pour comprendre d'autres options comme les arrangements transitionnels, la structure proposée pour le Secrétariat, la référence aux plans stratégiques et aux programmes de travail, etc. et avec les chiffres liés aux budgets correspondants ;**
**b. Le Secrétariat enrichisse l'exposé, à travers les lignes indiquées ci-dessus ; et**
c. **L'exposé révisé soit examiné par une réunion extraordinaire du Comité Exécutif de l'AREFOA en 2016.**

## G. DEMANDES D'ADHÉSION À l'AREFOA–POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

88. La réunion a rappelé la décision de la 3ième Réunion des Ministres de l'Infrastructure, chargés du Transport, de la Technologie de l'Information et la Communication (TIC) et l'Energie, qui a eu lieu à la ville de Djibouti, en Djibouti le 28 octobre 2009, que les Régulateurs de l'Energie qui n'ont pas encore rejoint l'AREFOA, soient exhortés à le faire.

89. La réunion a aussi rappelé l'invitation lancée par la 3ième AGA de l'AREFOA, qui a eu lieu à Lusaka, en Zambie les 18 et 19 septembre 2012, aux observateurs pour modifier leur statut et rejoignent l'accession à l'AREFOA. La réunion a par ailleurs noté qu'ils ont tous indiqué leur enthousiasme à s'y joindre dans un avenir proche.

90. A cet effet, la réunion a noté que le Secrétariat a officiellement invité les observateurs à joindre l'AREFOA conformément à la Décision de la 3ième Réunion des Ministres de l'Infrastructure, chargés du Transport, de la TIC et de l'Energie.

91. En réponse favorable à la décision des Ministres sur la question et l'invitation qui a été envoyée par le Secrétariat, la réunion a été informée que les Seychelles et le Zimbabwe ont officiellement transmis la décision à la Commission des Seychelles sur l'Energie (CSE) de la République des Seychelles et à l'Autorité de Régulation de l'Energie au Zimbabwe (ZERA) à la République du Zimbabwe pour devenir membres à part entière de l'AREFOA.

92. De ce qui précède, la réunion a convenu d'approuver les demandes d'adhésion à part entière de la Commission des Seychelles sur l'Energie (CSE) de la République des Seychelles et l'Autorité de Régulation de l'Energie au Zimbabwe (ZERA) à la République du Zimbabwe à l'AREFOA, puisque l'accession est ouverte aux organismes réglementaires de l'énergie dans chaque Etat Membre dans la région du COMESA.

93. La réunion a demandé aux représentants de la CSE et la ZERA de reconfirmer leur désir de devenir membres à part entière de l'AREFOA ; et ils l'ont fait.

94. De ce qui précède, le Président de l'Assemblée a appelé aux oppositions, s'il y a lieu, quant à l'admission des Seychelles et du Zimbabwe en tant que membres à part entière à l'AREFOA ; et aucune opposition n'a été prononcée. La réunion a donc accepté, à l'unanimité, que la Commission des Seychelles sur l'Energie (CSE) de la République des Seychelles, et l'Autorité de Régulation de l'Energie au Zimbabwe (ZERA) de la République du Zimbabwe deviennent membres à part entière à l'AREFOA respectivement.

95. L'Assemblée a par ailleurs demandé que les Seychelles et le Zimbabwe nomment bientôt leurs responsables respectifs auprès des Comités de Portefeuille de l'AREFOA.

***Décision:***

96. ***L'Assemblée a approuvé les demandes d'adhésion à part entière de la Commission des Seychelles sur l'Energie*** **(CSE) de la République des Seychelles, et l'Autorité de Régulation de l'Energie au Zimbabwe (ZERA) de la République du Zimbabwe*à* l'AREFOA*.***

## H. AUTRES ACTIVITÉS – POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

97. Sous la rubrique d'autres activités, les pays ont été invités à apporter à l'attention de la réunion toute question à examiner. A cet effet, certains pays ont saisi l'opportunité et ont échangé leur expérience et ont actualisé leurs projets et programmes dans le domaine de l'énergie. La réunion a également noté que les régulateurs de certains pays étaient en cours de création, et que d'autres pays avaient déjà créé certaines unités pour la régulation du secteur de l'énergie, et la facilitation du processus de libéralisation du secteur de l'énergie.

98. La réunion a également noté que le programme de travail de l'AREFOA doit être examiné afin d'y incorporer les nouveaux développements, et que le programme de travail actualisé doit être examiné par une réunion extraordinaire du Comité Exécutif de l'AREFOA en 2016.

99. La réunion a également demandé au Secrétariat de présenter l'état de la mise en œuvre du programme de travail de l'AREFOA lors des prochaines réunions du Comité Exécutif.

100. Une visite de courtoisie a eu lieu aux locaux de l'Agence de Régulation du Service Public de l'Electricité et la Protection des Consommateurs de l'Egypte (EgytEra), afin de présenter une motion de remerciement de la part de l'AREFOA. A cet effet, une motion de remerciement a été présentée par M. Getahun Moges, Directeur Général, Autorité de Régulation de l'Energie, la République Fédérale Démocratique d'Ethiopie. De la part de tous les délégués, il a remercié EgytEra d'avoir accueilli les réunions de l'AREFOA en 2015 et pour les arrangements logistiques excellents.

101. Il a remercié le Gouvernement et le Peuple de la République Arabe d'Egypte pour l'accueil chaleureux accordé aux délégués depuis leur arrivée au Caire. Cette visite a été aussi considérée comme un examen par les pairs pour EgytEra.

***Décisions***

102. ***La réunion a décidé que :***

***a. Le programme de travail de l'AREFOA soit examiné afin d'y incorporer les nouveaux développements, et que le programme de travail actualisé soit examiné par une réunion extraordinaire du Comité Exécutif de l'AREFOA en 2016 ;***

*b.* ***Le Secrétariat présente l'état de la mise en œuvre du programme de travail de l'AREFOA lors des prochaines réunions du Comité Exécutif ; et***

*c.* ***La 7ième Assemblée Générale Annuelle de l'AREFOA ait lieu à AdisAbeba, en Ethiopie, en 2016.***

## I. ADOPTION DU RAPPORT ET CLOTURE DE LA RÉUNION – POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

### Adoption du Rapport

103. La réunion a adopté le rapport avec les modifications.

### Clôture de la réunion

104. Pour clôturer la réunion, Monsieur le Président a remercié les délégués pour leur participation active à la procédure qui a permis à la réunion de bien adopter le rapport. Il leur a souhaité un retour sans danger à leurs pays respectifs. Par ailleurs, Monsieur le Directeur de l'Infrastructure et la Logistique, au Secrétariat du COMESA, a également remercié les délégués pour leur participation active à la procédure. Il leur a aussi souhaité un retour sain et sauf à leurs pays respectifs.

**ANNEXE V**

## LISTEDES PARTICIPANTS

**COMORES**

M. Djamal Ali Mbaraka, Energie Renouvelable, Directeur, Ministère de l'Energie, B P 041 Moroni, Tél: +269 77 3 8380/332 0004, Fax: +269 773 9136, Email: djamalimbaraka@yahoo.fr

**Djibouti**

M.Bouh Moussa Sougueh, Directeur de l'Energie, Ministère de l'Energie Chargé des Ressources Naturelles, Djibouti, Tél : +253 777657260, Fax : +253 21325431, Email : bouhmoussas@gmail.com

**RDC**

M.IzibaMabiala, Chef de division, Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricté, Mobile : +243 817304285, Email: izibam@yahoo.fr

**EGYPTE**

I. Hattem Waheed, Directeur Délégué, Agence de Régulation du Service Public de l'Electricité et la Protection des Consommateurs de l'Egypte, 1, Rue Meher Abaza, MédinetNasr, 11211, le Caire, Tél : +202 23423482 ; 201 223186900; Fax: +202 23423480, E-mail : hatem.waheed@hotmail.com; hatem.waheed@egyptera.org

Mme. Salma Hussein Osman, Directrice, Octroi de Licence et Evaluation de Performance, Agence de Régulation du Service Public de l'Electricité et la Protection des Consommateurs de l'Egypte, 1, Rue Meher Abaza, MédinetNasr, 11211, le Caire, Tél : +202 23423482 ; 201 223186900; Fax: +202 23423480, E-mail :eng.salma75@gmail.com

**ETHIOPIE**

M. Getahun Moges Kifle ; Directeur Général, Autorité de l'Energie de l'Ethiopie, B.P 2554 AdisAbeba, Tél: + 251 911226372; + 25115507736/7,Fax: +251 115507734; Email: getahunmoges@gmail.com;

**KENYA**

Dr. Frederick Nyang, Directeur, Commission de Régulation de l'Energie, B.P 46281-00100 GPO, Nairobi, Tél: +254 722 864087, Email: frederick.nyang@erc.go.ke

**MADAGASCAR**

I. Rasolojaona Rivoharilala, Secrétaire Exécutif, Office de Régulation de L'Electricité (O.R.E.), Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures, VB 72 NA Rue TsimanindryAmbatoroka 101 Antananarivo, Madagascar. Tél: +261 20320481539, 320418539, Email r.rasolojaona@ore.mg; ore@ore.mg

I. AimeeAndrianasolo, Président Exécutif, Office de Régulation de L'Electricité (O.R.E.), Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures, Tél: +261 2032 117 8550; 31178550, Email a.andrianasolo@ore.mg; ore@ore.mg

**MALAWI**

Mr. Elias Hausi, Directeur, Finance & Administration, Autorité de Régulation de l'Energie de Malawi, B.P. B496, Lilongwe 3, Tél: +265 1774702, Fax: +265 1821118, Email: ehausi@meramalawi.mw ; mera@meramalawi.mw

M. Wilfred Kasakula, PremierIngénieur – EnergieRenouvelable,Autorité de Régulation de l'Energie de Malawi, B.P.B496, Lilongwe 3, Tél: +265 999 282484; Fax: +265 1772666, Email:wkasakula@meramalawi.mw

**RWANDA**

I. M. Alfred D Byigero, Chef du Département de l'Energie, Régulation de l'Eau et l'Assainissement, RURA, Tél: +250 788303910, 250 25284562, Fax: +250 25284563, Email: alfred.byigero@rura.rw;

**SEYCHELLES**

Ms. Bernice Xavielle Anne Charles, ResponsablePrincipaled'Octroi de Licence et Mise en Vigueur, la Commission de l'Energie de Seychelles, Maison de l'Unité, Bloc B, Salle 307/308, Victoria Mahe, Tél : +248 2610819, Email : bcharles@sec.sc

**SOUDAN**

M. Ibrahim Amin Ahmed, Direction Générale, Directeur des Licenceset Tarifs, ERA, Ressources en Eau, Irrigation et Electricité, B.P. 6881, Khartoum, Tél: +249 912229373, Email: ibrahimamin360@yahoo.com

Mle. Nessreen Abdel Fatah Ali, Directreice de la Qualité, Autorité de la Régulation de l'Electricité – le Soudan, Tél: +249914872065, Email: nessreenabdoun@yahoo.com ; nessreenabdoun@gmail.com

**ZAMBIE**

M. Steven Mwiinga, Premier Directeur – la RégionAustrale, le Conseil de la Régulation de l'Energie, B.P. 60292, Livingstone, Tél : +260 213 321562/3 ; +260 979451873, Fax : +260 213 321576, Email : smwiinga@erb.org.zm

**ZIMBABWE**

M. EdingtonMazambani, Directeur Commercial, Autorité de la Régulation de l'Energie, Zimbabwe, 45 SamoraMachel, Harare, Tél : +263 4 780010, Email : edmazambani@zera.co.zw

**SECRETARIAT DU COMESA, LE CENTRE DU COMESA, Rue Ben Bella, B.P 30051, Lusaka, Zambie, Tél: +260 211 229726-32, Fax: +260 211 225107**

Dr. Mohamedain E. Seif Elnasr, Economite en Energie, Email: seifelnasr@comesa.int
Dr. Abu Sufian Dafalla, Directeur de l'Infrastructure et la Logistique, Email : adafalla@comesa.int
Mle. Doris Mataa, Secrétaire du Programme, Email : dmataa@comesa.int

**INTERPRETES**

Mle. Maha El Mahdy,Interprète, Tél: +202 1227806078

Mme. Esther Attalla Rafla, Interprèteindépendante, 115, Rue Manyal, Etage71 le Caire, Tél: +202 01118469454, Email: astoraata@yahoo.com

Mme. Salwa El-Battout, InterprètreIndépendante, 59 Madinat Al-Elam/Agouza, Tél: +201223254404, Email: sbattout@yahoo.com

Mle. Odette Skandar, Email:did.skandar88@gmail.com

**TRADUCTEURS**

Mle. Dahlia Hassan EddinZaatar, Tél: +202 1001384076, Email: dzaatar@yahoo.com

Mle Rim Wegdan Osman Tawfik, Interprète/ TraductriceIndépendante, 3 Rue El Mansour Mohamad - le Caire – Zamalek, 11211, Tél: +201 223170638, Email: rimweg3@yahoo.com